



BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

**Rapport annuel
septembre 2025**

OPCVM de BFT Investment Managers

Société de Gestion : BFT Investment Managers

Sous déléataire de gestion comptable en titre : Caceis Fund Administration

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	22
Comptes annuels	27
Bilan Actif	28
Bilan Passif	29
Compte de résultat	30
Annexes aux comptes annuels	32
Informations générales	33
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	40
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	43
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	48
Inventaire des actifs et passifs	56
Annexe(s)	64
Caractéristiques de l'OPC	65
Information SFDR	74

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Compte rendu d'activité

Octobre 2024

En octobre, la volatilité remonte fortement tant sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires alors que l'incertitude politique se conjugue aux surprises économiques. En Chine, l'euphorie suscitée par la relance annoncée en septembre retombe alors que les détails du plan budgétaire déçoivent. Plutôt qu'un stimulus massif, les mesures semblent destinées à atteindre la cible officielle de croissance de 5%. Les actions chinoises (MSCI Chine en HKD) s'inscrivent en recul de -5.9% en octobre. Toutefois, la principale incertitude politique concerne les élections américaines. L'écart des sondages et prédictions (dérivées des sites de paris) se réduit en octobre au profit de D. Trump qui se retrouve au coude à coude avec K. Harris à la veille d'un scrutin. Les marchés de taux s'en font l'écho. Les anticipations de détente monétaire diminuent fortement, le marché tablant sur un taux de la Fed à plus de 3.5% fin 2025 contre 3% il y a un mois. Les taux 2 ans et 10 ans suivent et gagnent 750 points de base. L'ampleur des mouvements doit beaucoup au momentum d'activité qui surprend positivement aux Etats-Unis. L'emploi est plus dynamique que prévu en septembre et la croissance du 3ème trimestre, soutenue par une consommation solide, atteint 2.8% (trimestriel annualisé). La correction obligataire se répercute partiellement en Eurozone où le taux de dépôt anticipé (en septembre 2025) et les taux allemands à 2 ans et 10 ans remontent de 20 à 30 pb. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais le différentiel macro se creuse aux dépens du Vieux Continent. La croissance du 3ème trimestre, pourtant dopée par les JO de Paris, se limite à 1.5% (trimestriel annualisé). Le chômage reste faible (6.3%) mais l'emploi décélère. A mi-parcours, la saison des résultats des entreprises s'avère également moins favorable en Eurozone qu'aux Etats-Unis. Et les actions Eurozone (EuroStoxx -3.3%) sous-performent de nouveau les titres américains (S&P 500 -1%). Sur le marché cash du crédit, les spreads sur le High Yield (indice ICE BofA HE40) se sont resserrés de 12bps à 226 bps mais se sont écartés sur l'indice Investment Grade (indice ICE BofA ER00) de 3 bps à 91bps. A fin octobre, les émetteurs français représentent 89,50% du portefeuille. Le fonds a participé à l'émission primaire « Green » 2034 de l'émetteur Crédit Mutuel Arkea. Cette obligation doit notamment financer des prêts dédiés à la transition énergétique. La sensibilité taux a été relevée, passant de 3,88 à 4,13. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 88,32% de l'actif du fonds.

Novembre 2024

Les marchés financiers sont dominés en novembre par la vague républicaine aux élections américaines. Donald Trump et les Républicains remportent la présidence, les deux chambres du Congrès et le vote populaire. La perspective d'une politique pro-croissance et pro-business profite aux actifs américains d'autant que l'activité continue de donner des signes de résilience aux Etats-Unis. En effet, l'enquête ISM des services pour octobre ressort très au-dessus des attentes. Les indices de confiance des PME et des constructeurs commencent à se redresser. Le moral des ménages s'améliore alors que la difficulté à trouver un emploi est jugée moindre. La consommation apparaît solide, en phase avec l'évolution des revenus salariaux et le taux d'épargne s'affermi à 4.4%. Les marges des entreprises progressent encore au 3ème trimestre, portées par des gains de productivité qui dépassent 2%. Les publications de résultats des entreprises du S&P 500 confirment l'évolution favorable des chiffres d'affaires et des profits. Sans surprise, la désinflation marque une pause et la hausse des prix PCE (mesure préférée de la Fed) atteint 2.3% l'an au total et 2.8% l'an en « cour ». La Fed abaisse comme prévu le taux des fonds fédéraux à 4.75% et les anticipations de détente monétaire diminuent encore, le marché tablant sur un taux terminal à 3.75% (contre 3.5% il y a un mois). Le taux 10 ans reperd 13 pb à moins de 4.2%. Les actions américaines progressent (S&P 500 +3.8%) et établissent de nouveaux records historiques. Le risque de protectionnisme américain affecte les titres chinois (MSCI Chine -5%), japonais (Topix 100 -1%) et européens (EuroStoxx -1%, CAC 40 -2.6%). En Europe, l'éventuelle hausse des tarifs douaniers assombrit les perspectives de croissance de l'Eurozone déjà entamées par la volonté d'assainissement budgétaire alors que la conjoncture apparaît mitigée. En particulier, l'enquête PMI de novembre affiche un recul inattendu dans les services. En France, le climat des affaires et l'attractivité (baromètre EY) pâtissent de l'incertitude politique. La trajectoire implicite du taux de dépôt de la BCE s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur un taux terminal autour de 1.5%. Les taux euro swap 2 ans et 10 ans perdent environ 30 pb, creusant l'écart avec leurs équivalents américains. Les spreads de crédit entreprise investment-grade varient peu sur le mois. En revanche, ils s'écartent sur le segment high-yield européen. Ainsi, l'indice ICE BofA Euro Corp s'établit à 90 pb (-1 pb) ; l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin novembre à 242 pb (+16 pb). Sur le mois, le fonds affiche une performance de 1.37% grâce notamment à la bonne

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

performance des taux. A fin novembre, les émetteurs français représentent 90.69% du portefeuille. Le fonds a augmenté son exposition sur l'obligation durable de Tikehau ou encore l'obligation Green de la Société Financière Lyonnaise après avoir cédé l'obligation 2026 de NIBC Bank. La sensibilité taux a été réduite, passant de 4,13 à 3,97. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 87,71% de l'actif du fonds.

Décembre 2024

"Le mois de décembre est marqué par la remontée des taux d'intérêt américains qui gagnent 40 points de base ('pdb') à 4,57% pour l'échéance 10 ans. Plusieurs éléments se conjuguent et alimentent ce brusque mouvement, en particulier le changement de ton de la Fed. La banque centrale baisse comme attendu son taux de 25 pdb à 4,5% mais révisé en hausse ses prévisions de croissance et d'inflation et suggère seulement 50 pdb de baisse des taux en 2025 et idem en 2026. Également, l'économie américaine continue de donner des signes de résilience au niveau de l'emploi, de la consommation et de l'investissement et l'élection de D. Trump à la présidence provoque un sursaut de confiance des PME, de bon augure pour l'activité. Quant à l'inflation, même si la modération de la composante logement rassure, l'inflation « supercoeur » (services hors énergie et logement) reste ferme en novembre à 4,3% l'an. Les tensions sur l'obligataire souverain aux Etats-Unis entraînent une hausse d'environ 30 pdb des taux 10 ans allemand et français à respectivement 2,37% et 3,2%. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pdb à 3% sur le dépôt et signale une politique accommodante et flexible. La trajectoire implicite dans les marchés table en fin décembre sur 4 à 5 baisses de taux en 2025. Le momentum d'activité du Vieux Continent continue de décevoir et le consensus revoit en baisse la croissance 2025 à +1%, en raison de perspectives dégradées sur l'Allemagne (+0,4%) et la France (+0,7%). De fait, si l'inflexion positive (modeste) des prêts au secteur privé se poursuit en novembre, les enquêtes de confiance de la zone sont cohérentes en décembre avec une activité atone. L'incertitude politique et budgétaire conduit Moody's à dégrader la note de crédit de l'Hexagone et le spread 10 ans avec l'Allemagne se tend à 83 pdb en fin d'année. La correction obligataire entrave la progression des actifs risqués en décembre. Aux Etats-Unis, l'avancée (+6,3%) des « 7 Magnifiques » ne suffit pas à éviter le repli du S&P 500 (-2,5%). Les petites valeurs sous-performent (Russell 2000 -8,4%) mais font presque jeu égal en Eurozone (Euro SMID +0,7%) avec les grandes capitalisations (EuroStoxx +1,3%). Les actions japonaises (Topix 100) s'affichent en hausse de +4,4%, sur fond de dépréciation du yen (-4,8% contre dollar). Les spreads sur l'Investment Grade (indice ICE BofA ER00) sont en baisse de -2 bps à 96 bps. Sur le mois, la performance de BFT France Obligations Durables a baissé de -0,42%. A fin décembre, les émetteurs français représentent 88.77% du portefeuille. Le fonds a augmenté son exposition sur l'obligation green de Crédit Mutuel Arkea, la SNP de Crédit Agricole ou encore l'obligation green de Iberdrola. La sensibilité taux a été augmentée, passant de 3,97 à 4.45. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 88.17% de l'actif du fonds"

Janvier 2025

Le début de la présidence Trump et ses nombreux décrets sont focalisés sur l'immigration illégale, la lutte anti-drogue, les questions sociétales, l'IA, l'urgence énergétique, la déréglementation et l'efficacité de l'Etat. La guerre commerciale semble repoussée et la probabilité de la fin de la guerre en Ukraine augmentée, ce qui soulage les primes de risque associées. Les actions Eurozone (EuroStoxx) en profitent et s'envolent de 7% pour clôturer le mois sur un plus haut. Et ce, d'autant que la BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.75% sur le dépôt, comme attendu. Elle juge la désinflation bien engagée, note que la transmission du desserrement à l'économie est fragile et suggère une poursuite de la détente monétaire. De fait, les banques signalent que le relâchement des conditions de crédit s'interrompt au 1^{er} trimestre. La stabilisation de l'activité en Eurozone au 4^{ème} trimestre masque de fortes disparités. Le PIB réel de l'Espagne augmente de +0.8% q/q mais l'Allemagne affiche un recul décevant (-0.2%). Le tassement en France (-0.1%) est lié au déstockage alors que la consommation apparaît résiliente. Mais la dégradation du chômage dans l'Hexagone au 4^{ème} trimestre surprend et contraste avec la résorption observée en Espagne. Les divergences intra-zone se creusent également dans les enquêtes de confiance : les PMI reflètent le dynamisme espagnol et la quasi-stagnation allemande et française. Après une remontée dans la foulée des taux américains, le 10 ans retombe en fin de mois à 2.46% en Allemagne et 3.21% en France. Aux Etats-Unis, le 10 ans clôture le mois à 4.54% en net repli sur le niveau de 4.8% atteint vers mi-janvier lorsque l'emploi de décembre s'avère plus fort que prévu. La détente s'amorce avec la publication rassurante de l'inflation « cour » à 3.2% l'an, en deçà des attentes. L'activité américaine est résiliente avec une croissance réelle de la demande intérieure privée de 3% l'an au 4^{ème} trimestre. L'élection de Trump provoque un sursaut de confiance des entreprises. Sans surprise, la Fed opte pour le statu quo : le plein emploi n'est pas menacé, l'inflation reste quelque peu élevée et la politique économique est très incertaine. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se détendent sur le mois : -9 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 80 pb). Sur le mois, la performance de BFT France Obligations

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Durables a baissé de 0,51%. A fin janvier, les émetteurs français représentent 85,88% du portefeuille. Le fonds a augmenté son exposition sur l'obligation green de Groupama, ou encore celle de CARMILA. La sensibilité taux est restée stable à 4,43. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 85,95% de l'actif du fonds.

Février 2025

"Le rattrapage des actions Eurozone par rapport aux titres américains se poursuit en février et l'EuroStoxx gagne +3.4% alors que le S&P 500 accuse un repli de -1.4%. Plusieurs facteurs participent à ces performances contrastées. Tout d'abord le momentum macro se redresse en Eurozone avec un indice de surprise économique (Citi) redevenu positif. Les indicateurs de confiance et d'activité pointent toujours vers une croissance molle du Vieux Continent mais ils s'avèrent supérieurs aux attentes particulièrement pessimistes. Les élections allemandes n'offrent pas la majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la limite d'endettement du pays mais laissent ouverte la possibilité d'une relance budgétaire. De plus, le désengagement annoncé des Etats-Unis sur l'Ukraine contraint l'Europe à considérer une forte hausse de ses dépenses militaires. Les doutes sur la croissance européenne commencent à s'estomper. L'inverse se produit aux Etats-Unis où l'enthousiasme sur l'activité est déçu par des chiffres de consommation moindres que prévu. Les ménages anticipent une poussée d'inflation alors que les échéances de relèvement des tarifs douaniers approchent et leur confiance en pâtit. Quant aux entreprises, elles redoutent l'incertitude de politique économique de l'administration Trump. La saison des résultats n'est pas meilleure en Europe qu'aux Etats-Unis mais le taux de surprise positive des entreprises européennes apparaît élevé, surtout pour les chiffres d'affaires. Les publications des entreprises américaines sont globalement favorables mais les « 7 magnifiques » affichent des résultats disparates et inférieurs aux espoirs des investisseurs, entraînant une contreperformance des valeurs technologiques qui pèse sur les indices américains. En Eurozone, l'avancée des valeurs financières et de défense tire la cote. Avec le retour des craintes sur la croissance américaine, la trajectoire implicite du taux de la Fed s'ajuste à la baisse et table en fin de mois sur près de 3 nouvelles baisses sur 2025 contre moins de 2 en fin janvier. En revanche, la trajectoire implicite de la BCE est quasi-inchangée avec 85 points de base ('pdb') de baisse anticipée d'ici la fin de l'année. Parallèlement, le taux 10 ans perd 33 pdb aux Etats-Unis et clôture février à 4.21% alors qu'il s'effrite à 2.41% en Allemagne et 3.15% en France. L'euro est ferme à 1.0375 contre dollar. Le yen gagne 3% contre dollar (\$/¥ 150.63) alors que le taux 10 ans japonais se tend à 1.38%, tiré par le dynamisme de l'activité et les signes de reflation. Le Brent clôture février à moins de 73 \$/baril et le gaz naturel en Europe retombe à 44.3 €/MWh avec la probabilité accrue d'une fin de la guerre en Ukraine. De part et d'autre de l'Atlantique, les spreads de crédit entreprise varient peu. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro ont légèrement augmenté : +2 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 82 pb). Sur le mois, la performance de BFT France Obligations Durables a baissé de 0,78%. A fin février, les émetteurs français représentent 89,59% du portefeuille. Le fonds a augmenté son exposition sur l'obligation green de ICADE, ou encore celle de SAINT GOBAIN. La sensibilité taux a été augmentée à 4,69. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 89,67% de l'actif du fonds."

Mars 2025

"En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion au risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA), à 25% sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. La perte de confiance, principal ingrédient de la croissance, ravive les craintes de récession aux Etats-Unis. La Fed revoit ses prévisions de croissance en baisse et d'inflation en hausse, et souligne l'absence de visibilité sur la politique économique. Le taux directeur est maintenu à 4.5% mais le rythme de réduction du bilan sera ralenti dès avril. Le statu quo sans surprise de la Fed ne suffit pas à rassurer les investisseurs. Le taux 10 ans clôture le mois sur à 4.21%, son niveau de fin février. Le S&P 500 corrige de -5.8%, entraîné par la chute de -10.2% des « 7 magnifiques ». Les actions Euro résistent mieux avec un recul de l'EuroStoxx limité à -3.1% alors que le taux 10 ans se tend de plus de 30 points de base ('pdb') sur le mois à 2.74% en Allemagne et 3.45% en France. Le souffle de reflation du Vieux Continent est lié aux réactions européennes après la menace américaine de désengagement sur l'Ukraine. La Commission Européenne annonce un projet de 800 Mds ? pour « RéArmer l'Europe » mais surtout les autorités allemandes parviennent à faire voter un plan massif de dépenses de défense et d'infrastructure qui gonfle le déficit autorisé à environ 4% du PIB. Le plan doperait la croissance et l'inflation Outre-Rhin avec des retombées favorables pour l'Union Monétaire. Les enquêtes de confiance de

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

mars signalent un mieux dans l'industrie. L'impulsion de crédit continue de se redresser en février, signe de la transmission de l'assouplissement monétaire à l'économie. La BCE baisse les taux de 25 pdb à 2.5% sur le dépôt et prône une flexibilité accrue dans un contexte politique et géopolitique mouvant. La désinflation salariale qui s'accroît en février et les attentes d'inflation bien ancrées sont de bon augure pour la poursuite de la détente monétaire. L'euro profite du regain d'optimisme des investisseurs pour la zone et s'apprécie à 1.0812 contre dollar. Le Brent varie peu à moins de 75 \$/baril et l'or, dopé par l'incertitude politique, affiche de nouveaux records à plus de 3100 \$ l'once. Les spreads de crédit entreprise s'écartent surtout sur le segment high-yield américain, affecté par la dégradation des perspectives de croissance Outre-Atlantique. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro ont légèrement augmenté : +3 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp (à 85 pb). Sur le mois, la performance de BFT France Obligations Durables a baissé de 1,43%. A fin mars, les émetteurs français représentent 90,58% du portefeuille. Le fonds a vendu son exposition au titre 2028 de Vinci pour augmenter son exposition à Icade 2030, VGP 2031, Unibail Rodamco 2030. La sensibilité taux a été augmentée à 4,83. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 90,58% de l'actif du fonds."

Avril 2025

En avril, les marchés financiers font face à la guerre commerciale et à ses conséquences probables. Le 2 avril, D. Trump décrète des droits de douanes de 10% sur toutes les importations (hors produits couverts par l'accord nord-américain USMCA) et des tarifs réciproques (UE 20%, Chine +34%). Selon la plupart des estimations, ces tarifs coûteraient 1 à 2 points de pourcentage à la croissance américaine et entre 0.4 et 1 point à la croissance de l'Eurozone. Les perspectives mondiales se dégradent, les craintes de récession aux Etats-Unis augmentent. S'ensuit une poussée d'aversion au risque qui précipite la chute des actions et le repli vers les valeurs refuge traditionnelles dont les obligations d'Etat américaines et allemandes. Puis, des discours de membres de la Fed ravivent des doutes quant à la pertinence d'assouplir la politique monétaire, vu la brusque remontée des anticipations d'inflation et les pressions inflationnistes liées aux tarifs. Les marchés obligataires s'en font l'écho et le taux 10 ans bondit de 3.9% à 4.5% aux Etats-Unis, poussant l'administration Trump à faire machine arrière. Le 9 avril, une suspension de 90 jours pour les tarifs « réciproques » est annoncée. Le délai ouvre la voie aux négociations, et suscite l'espoir d'accords qui préserveraient l'activité et la rentabilité des entreprises. Les données d'activité (commandes, consommation), distordues par des comportements d'anticipation pré-tarifs, montrent une certaine résilience mais les enquêtes révèlent une chute de la confiance, surtout chez les consommateurs américains. Les prévisions du consensus sont brutalement révisées et tablent sur une croissance 2025-26 d'à peine 1.5% aux Etats-Unis et voisine de 1% en Eurozone. Sans surprise, la BCE baisse le taux de dépôt à 2.25%. Confiante sur la trajectoire d'inflation, elle s'inquiète de l'activité vulnérable à la perte de confiance et à la guerre commerciale. Les marchés de Futures escomptent entre 2 à 3 baisses de taux de la BCE d'ici la fin d'année. Pour la Fed, la détente implicite est passée de -75 pdb fin mars à -100 pdb fin avril. Les espoirs d'apaisement de la guerre commerciale et un solide début de la saison des résultats du 1^{er} trimestre 2025 permettent aux grands indices actions de clôturer avril quasiment sur leurs niveaux de début de mois. Le taux 10 ans s'effrite à peine à 4.16% aux Etats-Unis et se détend (-29 pb) à moins de 2.5% en Allemagne et 3.2% en France. Sur la partie court terme, le taux 2 ans allemand s'est resserré de 36bp, passant de 2,05 à 1,69%. Les spreads de crédit entreprise investment-grade euro se tendent sur le mois : +14 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 85 pb). Affectés par la guerre commerciale et ses possibles conséquences, ils s'écartent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 276 pb (+29 pb sur la période). En avril, le fonds enregistre une performance de 1,09% (part I), poussée principalement par la détente des taux souverains et le portage du portefeuille. A fin avril, les émetteurs français représentent 84,74% du portefeuille. Le fonds a vendu son exposition au titre 2025 de Getlink pour augmenter son exposition à Suez 2034. La sensibilité taux a été réduite à 4,39 en fin de mois. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 85,32% de l'actif du fonds.

Mai 2025

"L'avancée des négociations commerciales éloigne les craintes de récession et profite aux actifs risqués. Au délai de 90 jours pour une éventuelle mise en œuvre des tarifs « réciproques », y compris vis-à-vis de la Chine, s'ajoutent l'accord anglo-américain et en fin de mois la décision de la cour américaine pour le commerce international qui juge les droits de douane « Fentanyl » et « réciproques » illégaux. La saison des résultats du 1^{er} trimestre est solide, surtout pour les valeurs tech qui surperforment aux Etats-Unis et en Europe. Les « 7 magnifiques » (+13.3% sur le mois) retrouvent la faveur des investisseurs et permettent aux actions américaines (S&P 500 +6.2%) de reprendre l'avantage sur les titres de l'Eurozone (EuroStoxx +4.5%). Sur les marchés Eurozone, les petites valeurs (MSCI Euro SMID +6%) continuent de rattraper leur retard. Les

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

données montrent une résilience de l'activité et la poursuite de la désinflation aux Etats-Unis mais les enquêtes témoignent de la morosité des entreprises et de la perte de confiance des ménages dont les anticipations d'inflation s'envolent. En Eurozone, La distribution de crédits au secteur privé accélère, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie mais les enquêtes auprès des directeurs d'achats signalent un pessimisme accru dans les services. La brusque décélération de l'indicateur de salaires négociés au T1 est de bon augure pour l'objectif d'inflation de la BCE. Les décisions des grandes banques centrales s'avèrent peu différentes des attentes de marché. La Banque du Japon maintient son taux directeur à 0.5% sur fond de révisions en baisse des prévisions de croissance et resterait prudente avec, au plus, une hausse des taux d'ici fin 2025. La Fed opte pour le statu quo, citant des risques haussiers sur l'inflation et sur le chômage. La baisse des taux de la Banque d'Angleterre n'est pas un choix unanime des membres du comité car si l'emploi faiblit, la hausse des salaires se modère à peine. Le 21 mai, des adjudications difficiles de titres à 20 ans aux Etats-Unis et au Japon agitent les marchés obligataires. Puis le taux 10 ans revient à 4.4% aux Etats-Unis (soit + 24 pdb sur le mois), à 2.5% en Allemagne et 3.15% en France. Sur la partie court terme de la courbe obligataire, le taux 2 ans allemand s'est stabilisé à 1.78% (+9 pb sur le mois). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment-grade euro se détendent sur le mois : -12 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 73 pb). Poussés à la baisse par le retour de l'intérêt pour le risque, ils reculent de 36 pb sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin mai à 240 pb (-36 pb sur la période). En mai, le fonds enregistre une performance de 0,41% (part I), poussée principalement par le portage du portefeuille. Le fonds a cédé ses positions à des titres Social / SLB et non SI pour renforcer ses positions à des titres Green SI du fait du changement de son prospectus. La sensibilité taux est affichée à 4.03 à la fin du mois de juin vs 4.39 à la fin du mois d'avril. Les Green / Sustainable / Social Bonds & SLB représentent 91.78% de l'actif du fonds et 100% des titres sont SI."

Juin 2025

"La poussée d'aversion au risque liée à la guerre entre Israël et l'Iran aura été de courte durée, à l'instar de la guerre qui prend fin rapidement après l'intervention des Etats-Unis. Les actifs risqués saluent le coup d'arrêt au programme d'armement nucléaire iranien et le cessez-le-feu du 24 juin. Les tensions sur le pétrole se résorbent en grande partie et le Brent clôture le mois à 67 \$ / baril. De même, le gaz naturel retombe à 33 €/MWh, sous son niveau de fin mai. Les actions américaines gagnent du terrain (S&P 500 +5%), tirées par la Tech. Les titres Eurozone s'effritent (EuroStoxx -0.8%), affectés par les valeurs de consommation. Sans surprise, la BCE baisse les taux directeurs de 25 pb mais elle signale que le cycle de détente monétaire est proche de la fin. La Fed opte pour le statu quo et les prévisions de ses membres sont partagées entre 0 ou 2 baisses (-50 pdb) d'ici la fin de l'année. Les deux banques centrales jugent leur politique monétaire en bonne position, d'autant que l'incertitude sur les politiques économiques se lève à peine. Pour les droits de douane, l'accord Etats-Unis-Chine marque un progrès : les importations en provenance de Chine sont taxées à 55% (celles en provenance des Etats-Unis à 10%) et la Chine reprend ses exportations de terres rares et d'aimants. De plus, des rumeurs sur l'avancée des négociations entre l'Europe et les Etats-Unis rassurent. La nomination de la vice présidente de la Fed en charge de la supervision bancaire, est approuvée par le Sénat et ouvre la voie à l'assouplissement de la réglementation bancaire aux Etats-Unis. Le processus budgétaire suit son cours et l'administration Trump espère le vote des deux chambres avant fin juillet. Le sommet de l'OTAN confirme le relèvement de la cible de dépenses militaires de 2% à 3.5% du PIB à laquelle doit s'ajouter 1.5% du PIB pour les infrastructures associées (transport, cybersécurité). Le Cabinet allemand signe enfin le projet de loi pour le fond d'infrastructure et le projet de budget 2025, participant à la remontée des estimations de croissance Outre-Rhin et pour l'Eurozone. Aux Etats-Unis, l'emploi donne des signaux contrastés, la consommation faiblit et le moral des ménages déçoit. Les marchés de Futures escomptent une détente monétaire plus prononcée pour la Fed (2 à 3 baisses des taux d'ici la fin d'année) que pour la BCE (1 baisse). Le taux 10 ans recule de -17 pdb aux Etats-Unis (à 4.23%) mais se tend de 11 pdb en Allemagne (2.61%) et en France (3.29%). Le dollar faiblit contre euro (€/ \$ 1.176, \$/ ¥ 144). La compression des primes de risque permet au crédit d'offrir un rendement total positif. Ainsi, les spreads de crédit investment grade euro se détendent sur le mois : -6 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corp 1-5 ans (à 67 pb). En juin, le fonds enregistre une performance de 0,24% (part I), poussée principalement par le portage du portefeuille. Le fonds a cédé ses expositions au titre 2025 du Crédit Agricole pour renforcer ses positions des titres avec une maturité plus élevée tels que RTE 2036 ou encore Caixabank 2032. La sensibilité taux est affichée à 4.61 à la fin du mois de juillet vs 4.03 à la fin du mois de juin. Les titres SI (« Sustainable Investment ») représentent 100% du portefeuille dont 76.03% de Green."

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Juillet 2025

"Les marchés financiers sont soumis en juillet aux importants changements de politique économique, aux décisions monétaires et aux publications macro et micro-économiques. En début de mois, le vote de la « grande et belle » loi budgétaire par le Congrès américain dissipe une partie de l'incertitude, notamment avec le relèvement du plafond de la dette. Les mesures incluent la prolongation des baisses d'impôts arrivant à échéance fin 2025, de larges incitations fiscales à l'investissement et des déductions pour les ménages. Les avancées sur les négociations commerciales renforcent l'appétit pour le risque. Les actions nippones (Topix 100 +2.8%) sont portées par l'accord (tarif à 15% sur les importations japonaises). De même pour les titres chinois (MSCI Chine +4.5%), tirés par la campagne anti-involution et le progrès des discussions avec les Etats-Unis, avec à la clé un possible délai supplémentaire de 90 jours. Le S&P 500 (+2.2%) établit de nouveaux records historiques sur fond de solides résultats des entreprises au 2ème trimestre. Les valeurs Tech et les 7 Magnifiques (+5.8%) retrouvent la faveur des investisseurs. En Eurozone (EuroStoxx +0.9%), les actions profitent de la performance des financières (+6.2%) alors que la Tech (-5.5%) recule. Selon l'accord partiel Etats-Unis - UE, les droits de douane sur les produits européens passent à 15% (sauf chimie, semi-conducteurs, spiritueux à préciser). Le dollar (DXY +3.2%) regagne du terrain contre yen et euro (\$/¥ 150.7, €/€ 1.142). Une BCE unanime opte pour le statu quo (dépôt 2%) mais surprend avec un discours moins accommodant. L'inflation est jugée à la cible mais l'incertitude persistante. La croissance du crédit confirme la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle et les attentes d'inflation apparaissent ancrées. La confiance dans les services et le moral des ménages se redressent. Les marchés escomptent à peine 15 points de base (pdb) de baisse des taux d'ici la fin d'année. Après la réunion de la Fed, les anticipations de détente monétaire fléchissent également aux Etats-Unis (à 33 pdb d'ici fin 2025). La Fed maintient le taux directeur à 4.5% avec un discours plus restrictif que prévu. L'inflation PCE « cour » est ferme à 2.8% en juin. La désinflation de la composante logement et la modération salariale marquent le pas. La croissance réelle sous-jacente ralentit au 2ème trimestre autour de 2% l'an. Le taux 10 ans se tend à 4.37% aux Etats-Unis, 2.7% en Allemagne et 3.35% en France. Sur la partie court terme, le taux 2ans allemand enregistre une hausse de 10 pb sur la période (à 1,96%). Les spreads de crédit investment-grade euro se resserrent sur le mois : -13 pb sur l'indice ICE BofA Euro Corporate (à 68 pb). Portés par les avancées des négociations commerciales et l'appétit pour le risque, les spreads baissent significativement sur le segment high-yield européen : l'indice ICE BofA Euro BB-B s'affiche à fin avril à 206 pb (-33 pb sur la période). En juillet, le fonds enregistre une performance de 0,54% (part I), poussée principalement par la détente des spreads de crédit et le portage du portefeuille. La sensibilité taux a été légèrement abaissée sur le mois (4.43 à fin juillet). Le fonds a continué d'investir sur le crédit investment grade européen : Erste Group, Crelan, Allianz, Barclays, EDP, Engie, Intesa. Les titres SI (« Sustainable Investment ») représentent 100% du portefeuille dont 77.55% de Green."

Août 2025

"En août, les publications sur la conjoncture pointent aux Etats-Unis vers un ralentissement de l'emploi, une consommation encore résiliente, un moral des ménages qui tient et une inflation PCE « cour » ferme à 2.9%. Côté Eurozone, les enquêtes de la Commission Européenne signalent une érosion de la confiance en août mais la distribution de crédit accélère en juillet, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. En l'absence de surprise économique majeure, l'évolution des marchés financiers sur le mois est pour l'essentiel dictée par les avancées géopolitiques, l'inflexion monétaire probable de la Fed et les nouvelles sur les droits de douane américains. Les prix de l'énergie reculent (Brent -6% à 67.5 \$/baril, gaz naturel TTF -10% à 31.6 €/MWh) avec la signature du traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et la reprise des négociations sur un cessez-le-feu Russie - Ukraine. Les anticipations de détente monétaire aux Etats-Unis remontent et dépassent 50 points de base ('pdb') soit deux baisses d'ici la fin 2025. A l'origine de ce mouvement, la nomination de Stephen MIRAN en remplacement de la gouverneur démissionnaire Adriana KUGLER et surtout le discours de Jérôme POWELL lors de la réunion de Jackson Hole qui laisse entendre une baisse des taux dès la rentrée face à la dégradation du marché du travail. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans perd 34 pdb à 3.62% et le 10 ans perd 15 pdb à 4.23%. Les rendements obligataires varient peu en Eurozone et le 10 ans clôture le mois à 2.72% en Allemagne. La France fait exception avec un taux 10 ans qui gagne 16 pdb à 3.51%, en raison de la montée du risque politique. Le premier ministre annonce un vote de confiance au parlement le 8 septembre qui pourrait faire chuter le gouvernement. Les actions françaises se replient (CAC 40 -0.9%). Les valeurs euro (EuroStoxx +0.3%) sont affectées par l'annonce de droits de douane plancher à 15%, une saison des résultats mitigée et l'appréciation de l'euro (€/€ 1.17). Les défensives ont la faveur des

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

investisseurs en Eurozone. Pour le Japon, l'accord sur les droits de douane américains, réduits à 15% sans cumul en échange de promesses d'investissements nippons aux Etats-Unis, profite aux actions (Topix 100 +4.1%). Aux Etats-Unis, le S&P 500 établit de nouveaux records historiques mais sa progression (+1.9%) est limitée par le plafonnement des grandes technologiques après la forte hausse de juillet. Les petites valeurs américaines (Russell 2000 +7%) surperforment."

Septembre 2025

"En septembre, les risques géopolitiques et politiques reculent mais sur des niveaux encore élevés, contribuant à la hausse de 11.5% du cours de l'or à plus de 3800 \$/once, un record historique. Les marchés financiers restent bien orientés alors que les décisions des principales banques centrales sont en ligne avec les attentes. La Banque d'Angleterre maintient son taux à 4%. L'inflation est ferme à 3.7% Outre-Manche et les ventes au détail résistent. La progression des salaires se modère peu à près de 5% l'an même si l'érosion de l'emploi se poursuit. La Banque du Japon laisse également son taux inchangé (à 0.5%) mais révèle un biais restrictif. La politique monétaire devrait s'ajuster aux résultats de l'élection du président du LDP (4 octobre) qui deviendrait le nouveau Premier ministre, prenant la suite de M. Ishiba, démissionnaire. Une conjoncture mitigée et l'incertitude politique limitent la hausse des actions japonaises (Topix 100 +2.3%). Les actifs français reflètent le retour du risque politique avec la démission de F. Bayrou et la formation du gouvernement Lecornu qui se fait attendre. La difficulté à redresser les finances publiques est exacerbée par une activité nominale atone. Le spread 10 ans France Allemagne clôture septembre à 82 points de base et le CAC40 (+2.5%) progresse modérément, à l'instar des actions Eurozone (EuroStoxx +2.7%). Le statu quo unanime de la BCE (dépôt à 2%) ne surprend pas. La BCE juge les risques plus équilibrés après l'accord commercial avec les Etats-Unis. Elle revoit en hausse la croissance 2025 à 1.2% et anticipe une inflation qui resterait à la cible. La confiance demeure déprimée dans l'Union mais la distribution de crédit se redresse, signe de la transmission de la détente monétaire à l'économie réelle. De plus les anticipations d'inflation se raffermissent en Espagne et Italie. Le taux 10 ans varie peu à 2.71% en Allemagne et 3.53% en France. La Fed baisse son taux directeur à 4.25%. La décision, qualifiée de gestion du risque, intervient malgré des prévisions de croissance et d'inflation révisées en hausse. Les vues des membres divergent. Leur médiane pointe vers un taux à 3.75% fin 2025 et 3.5% fin 2026. La résilience de l'investissement et de la consommation contraste avec le ralentissement de l'emploi, et les marchés de Futures escomptent un taux de la Fed à 3.25% fin 2026. Le dollar s'apprécie contre yen (€/¥ 1.176, \$/¥ 148). Le taux 10 ans se détend à 4.15% aux Etats-Unis. Le S&P 500 (+3.5%) profite de l'engouement pour les 7 Magnifiques (+9%) et pour la Tech. En Chine, la thématique se conjugue à des espoirs de soutien des autorités et tire l'envolée du MSCI Chine (+9.3%). Son benchmark, le 100% ICE EURO CORPORATE GREEN BOND INDEX atteint une performance de +0.35% sur le mois. La part I de BFT Crédit Euro Obligations Durables réalise une performance mensuelle de 0.35%. Le fonds a vendu sa position sur Saint-Gobain, Axa et BNP Paribas."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - I (C) en devise EUR : 3,20%
- Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - I2 en devise EUR : 3,33%
- Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P en devise EUR : 3,28%
- Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C) en devise EUR : 2,82%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR CLIMAT Z-C	1 077 876,45	1 092 584,52
ACAFP 0 3/8 10/21/25	595 281,00	985 362,00
SUEZ 2.875% 24-05-34 EMTN	740 936,00	752 640,00
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 02-10-36	899 827,00	586 620,00
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	700 308,00	724 626,00
ICADE PROMOTION 1.5% 13-09-27	485 950,00	873 973,00
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	424 950,00	735 062,00
ICADE 1.0% 19-01-30	710 286,00	446 225,00
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	798 104,00	300 393,00
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26		1 008 670,00

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à % maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode choisie de calcul du ratio du risque global :
 - Méthode VaR relative.
 - Le pas de calcul est quotidien, les résultats sont présentés annualisés (racine du temps).
 - L'intervalle de calcul proposé est 95% et le 99%.
 - La profondeur d'historique est de 1 an, 141 scénarios et va du 30/09/2024 au 30/09/2025.

- VAR 95 :
 - Maximum : 1,02
 - Minimum : 0,74
 - Moyenne : 0,91

- VAR 99 :
 - Maximum : 1,22
 - Minimum : 0,83
 - Moyenne : 1,01

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (50 bénéficiaires¹) s'est élevé à 6 512 526 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 673 645 euros, soit 72% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 838 881 euros, soit 28% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (5 bénéficiaires) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (3 bénéficiaires), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
 - la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciaires ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciaires et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

** Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 04 mars 2026

Paris La Défense, le 04 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	29 637 767,34	40 177 056,80
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 637 767,34	40 177 056,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		10 671,71
OPCVM		10 671,71
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)		29 440,00
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	29 637 767,34	40 217 168,51
Créances et comptes d'ajustement actifs	10 500,00	37 676,80
Comptes financiers	131 771,38	633 595,34
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	142 271,38	671 272,14
Total de l'actif I+II	29 780 038,72	40 888 440,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	28 865 321,54	38 197 331,28
Report à nouveau sur revenu net	0,05	0,01
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		0,02
Résultat net de l'exercice	895 731,60	2 619 453,06
Capitaux propres I	29 761 053,19	40 816 784,37
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	29 761 053,19	40 816 784,37
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)		29 440,00
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)		29 440,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	18 985,53	42 216,28
Concours bancaires		
Sous-total autres passifs IV	18 985,53	42 216,28
Total Passifs : I+II+III+IV	29 780 038,72	40 888 440,65

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions		
Produits sur obligations	1 286 936,60	1 862 865,14
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	11 395,25	22 187,51
Sous-total produits sur opérations financières	1 298 331,85	1 885 052,65
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-470,08	-436,07
Sous-total charges sur opérations financières	-470,08	-436,07
Total revenus financiers nets (A)	1 297 861,77	1 884 616,58
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-130 654,98	-151 307,96
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-130 654,98	-151 307,96
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 167 206,79	1 733 308,62
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-194 632,24	-323 117,34
Sous-total revenus nets I = (C+D)	972 574,55	1 410 191,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	573 779,62	-394 865,62
Frais de transactions externes et frais de cession	-42 437,14	-38 080,88
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	531 342,48	-432 946,50
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-82 242,65	107 155,77
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	449 099,83	-325 790,73

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-580 271,16	1 928 173,14
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises		
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-580 271,16	1 928 173,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	54 328,38	-393 120,63
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-525 942,78	1 535 052,51
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	895 731,60	2 619 453,06

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, l'ICE Euro Corporate Green Bond Index, en investissant principalement dans des obligations vertes ayant un impact positif sur l'environnement. Le fonds peut également investir dans tous types d'obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
Actif net Global en EUR	43 482 271,94	40 816 784,37	29 761 053,19
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C) en EUR			
Actif net	39 205 409,21	39 384 703,03	23 738 447,73
Nombre de titres	3 977,570	3 739,318	2 183,911
Valeur liquidative unitaire	9 856,6233	10 532,5899	10 869,6955
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-59,22	-84,06	163,95
Capitalisation unitaire sur revenu	209,00	363,98	362,03
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D en EUR			
Actif net	988 507,16	1 040 996,86	576 926,22
Nombre de titres	9,869	9,869	5,487
Valeur liquidative unitaire	100 162,8493	105 481,4935	105 144,1990
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	135,21		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		-852,92	1 594,56
Distribution unitaire sur revenu	1 476,71	3 778,25	
Crédit d'impôt unitaire			
Capitalisation unitaire sur revenu			3 654,20
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - N (C) en EUR			
Actif net	3 288 158,46		
Nombre de titres	33,000		
Valeur liquidative unitaire	99 641,1654		
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	87,38		
Capitalisation unitaire sur revenu	782,80		
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C) en EUR			
Actif net	98,43	390 981,61	5 445 575,52
Nombre de titres	1,000	3 726,734	50 482,494
Valeur liquidative unitaire	98,4300	104,9126	107,8705
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,55	-0,81	1,63
Capitalisation unitaire sur revenu	2,08	3,17	3,20
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D en EUR			
Actif net	98,68	102,87	103,72
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	98,6800	102,8700	103,7200
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,55	-0,79	1,62
Distribution unitaire sur revenu	2,08	2,48	
Crédit d'impôt unitaire			
Capitalisation unitaire sur revenu			2,65

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation. S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc ...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

	Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion financière	Actif net	Part P - C/D : 0,630 % TTC maximum l'an Part I2 - C : 0,325 % TTC maximum l'an Part I2 - C/D : 0,325 % TTC maximum l'an Part P - C : 0,630 % TTC maximum l'an Part R - C : 0,430 % TTC maximum l'an Part R - C/D : 0,430 % TTC maximum l'an Part I - C : 0,400 % TTC maximum l'an Part I - C/D : 0,400 % TTC maximum l'an Part N - C : 0,200 % TTC maximum l'an
P2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Part P - C/D : 0,12 % TTC l'an Part I2 - C : 0,08 % TTC l'an Part I2 - C/D : 0,08 % TTC l'an Part P - C : 0,12 % TTC l'an Part R - C : 0,12 % TTC l'an Part R - C/D : 0,12 % TTC l'an Part I - C : 0,10 % TTC l'an Part I - C/D : 0,10 % TTC l'an Part N - C : 0,10 % TTC l'an
P3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
P4	Commission de mouvement	Néant	Néant
P5	Commission de surperformance	Actif net	Néant

Peuvent s'ajouter aux frais facturés à l'OPC et affichés ci-dessus, les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Liste des frais de fonctionnement et autres services

- Frais et coûts d'enregistrement et de référencement
- Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ...)
- Frais et coûts des données
- Frais de commissariat aux comptes
- Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable
- Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC
- Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales ...)
- Frais et coûts opérationnels
- Frais et coûts liés à la connaissance client

Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en oeuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	40 816 784,37	43 482 271,94
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 254 991,65	8 593 547,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 391 801,60	-14 471 660,52
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 167 206,79	1 733 308,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	531 342,48	-432 946,50
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-580 271,16	1 928 173,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-37 290,03	-14 575,73
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		-1 334,38
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments (*)	90,69 (*)	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	29 761 053,19	40 816 784,37

(*) 30/09/2025 : absorption du portefeuille 870113 BFT FRANCE EQUILIBRE ISR an date du 13/01/2025

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	200,114	2 102 603,32
Parts rachetées durant l'exercice	-1 755,521	-18 705 661,48
Solde net des souscriptions/rachats	-1 555,407	-16 603 058,16
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 183,911	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice	-4,382	-459 468,84
Solde net des souscriptions/rachats	-4,382	-459 468,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5,487	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)		
Parts souscrites durant l'exercice	48 882,160	5 152 388,33
Parts rachetées durant l'exercice	-2 126,400	-226 671,28
Solde net des souscriptions/rachats	46 755,760	4 925 717,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 482,494	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C) Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C) FR001400C9Y2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	23 738 447,73	2 183,911	10 869,6955
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D FR001400C9X4	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	576 926,22	5,487	105 144,1990
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C) FR001400C9Z9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 445 575,52	50 482,494	107,8705
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D FR001400C9W6	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion	EUR	103,72	1,000	103,7200

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	29 637,77	29 220,36	417,41		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	131,77				131,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		29 220,36	417,41		131,77

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations			104,10	5 944,74	6 580,27	11 995,34	5 013,32
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	131,77						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	131,77		104,10	5 944,74	6 580,27	11 995,34	5 013,32

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	27 627,54	2 010,23	
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	27 627,54	2 010,23	

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	10 500,00
Total des créances		10 500,00
Dettes		
	Frais de gestion fixe	11 412,00
	Autres dettes	7 573,53
Total des dettes		18 985,53
Total des créances et des dettes		-8 485,53

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	104 887,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 228,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 538,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Rétrocessions des frais de gestion	
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			
Obligations			624 752,71
	FR0014005J14	CA 0.5% 21-09-29 EMTN	186 819,63
	FR001400M4O2	CA 4.375% 27-11-33 EMTN	437 933,08
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			624 752,71

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	972 574,55	1 410 191,28
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	972 574,55	1 410 191,28
Report à nouveau	0,05	0,01
Sommes distribuables au titre du revenu net	972 574,60	1 410 191,29

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	161 868,30	11 848,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	161 868,30	11 848,96
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	161 868,30	11 848,96
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	161 868,30	11 848,96
Total	161 868,30	11 848,96
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	2,65	2,48
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	2,65	2,48
Sommes distribuables au titre du revenu net	2,65	2,48
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	2,65	2,48
Total	2,65	2,48
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		1,000 2,48

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	790 653,02	1 361 052,22
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	790 653,02	1 361 052,22
Sommes distribuables au titre du revenu net	790 653,02	1 361 052,22
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	790 653,02	1 361 052,22
Total	790 653,02	1 361 052,22
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	20 050,58	37 287,62
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	20 050,58	37 287,62
Report à nouveau	0,05	0,01
Sommes distribuables au titre du revenu net	20 050,63	37 287,63
Affectation :		
Distribution		37 287,55
Report à nouveau du revenu de l'exercice		0,08
Capitalisation	20 050,63	
Total	20 050,63	37 287,63
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		9,869
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		3 778,25
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	449 099,83	-325 790,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	449 099,83	-325 790,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		0,02
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	449 099,83	-325 790,71

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	82 292,35	-3 025,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	82 292,35	-3 025,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	82 292,35	-3 025,39
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	82 292,35	-3 025,39
Total	82 292,35	-3 025,39
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	1,62	-0,79
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1,62	-0,79
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1,62	-0,79
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	1,62	-0,79
Total	1,62	-0,79
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	358 056,49	-314 347,04
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	358 056,49	-314 347,04
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	358 056,49	-314 347,04
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	358 056,49	-314 347,04
Total	358 056,49	-314 347,04
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 749,37	-8 417,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	8 749,37	-8 417,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		0,02
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	8 749,37	-8 417,49
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	8 749,37	-8 417,49
Total	8 749,37	-8 417,49
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			29 637 767,34	99,59
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 637 767,34	99,59
Assurance			2 214 910,94	7,44
ALLIANZ SE 4.851% 26-07-54	EUR	100 000	107 624,48	0,36
ASS GENERALI 5.399% 20-04-33	EUR	300 000	337 682,93	1,13
AXA 1.375% 07-10-41 EMTN	EUR	600 000	547 949,19	1,84
CAISSE NATLE DE REASSU MUT AGRICOLE 0.75% 07-07-28	EUR	600 000	566 125,99	1,90
CNP ASSURANCES 2.0% 27-07-50	EUR	700 000	655 528,35	2,21
Automobiles			94 543,82	0,32
STELLANTIS NV 3.75% 19-03-36	EUR	100 000	94 543,82	0,32
Banques commerciales			7 771 310,70	26,10
BANCO BPM 6.0% 21-01-28 EMTN	EUR	200 000	216 680,22	0,73
BANCO DE BADELL 4.25% 13-09-30	EUR	400 000	420 306,72	1,41
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	100 000	106 095,94	0,36
BBVA 3.5% 26-03-31 EMTN	EUR	100 000	104 698,89	0,35
BK IRELAND GROUP 3.625% 19-05-32	EUR	100 000	102 867,30	0,35
BK IRELAND GROUP 4.625% 13-11-29	EUR	200 000	219 197,59	0,74
BNP PAR 0.375% 14-10-27 EMTN	EUR	500 000	491 409,78	1,62
BNP PAR 0.5% 30-05-28 EMTN	EUR	300 000	290 616,71	0,98
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	100 000	102 860,58	0,35
BPCE 3.875% 26-02-36 EMTN	EUR	100 000	101 970,29	0,34
BPER BANCA 4.25% 20-02-30 EMTN	EUR	200 000	213 779,60	0,72
BPIFRANCE 0.0% 25-05-28 EMTN	EUR	200 000	187 718,00	0,63
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	500 000	477 731,83	1,61
CA 0.5% 21-09-29 EMTN	EUR	200 000	186 819,63	0,63
CA 4.375% 27-11-33 EMTN	EUR	400 000	437 933,08	1,47
CAIXABANK 4.125% 09-02-32 EMTN	EUR	400 000	428 502,28	1,44
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.625% 14-01-32	EUR	100 000	104 183,84	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.309% 25-10-34	EUR	200 000	203 945,25	0,69
CRELAN 5.25% 23-01-32	EUR	100 000	112 889,73	0,38
DANSKE BK 3.75% 19-11-36 EMTN	EUR	200 000	208 050,25	0,70
ERSTE GR BK 3.25% 26-06-31	EUR	100 000	101 899,13	0,34
ING GROEP NV 3.375% 19-11-32	EUR	100 000	103 609,39	0,35
ING GROEP NV 4.125% 24-08-33	EUR	200 000	205 968,18	0,69
INTE 3.625% 16-10-30 EMTN	EUR	300 000	319 429,52	1,07
INTE 4.271% 14-11-36 EMTN	EUR	200 000	212 467,55	0,71
NATL BANK OF GREECE 3.5% 19-11-30	EUR	300 000	314 583,52	1,06
RCI BANQUE 4.75% 06-07-27 EMTN	EUR	450 000	468 726,36	1,57
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	300 000	317 747,82	1,07
SG 0.875% 22-09-28	EUR	400 000	386 490,55	1,30

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.625% 04-11-36	EUR	200 000	207 897,35	0,70
UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN	EUR	200 000	205 804,56	0,69
VGP 4.25% 29-01-31	EUR	200 000	208 429,26	0,70
Boissons			317 299,10	1,07
PERNOD RICARD 3.75% 02-11-32	EUR	300 000	317 299,10	1,07
Composants automobiles			409 497,69	1,38
VALEO 1.0% 03-08-28 EMTN	EUR	200 000	188 736,82	0,63
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	200 000	220 760,87	0,75
Eau			511 905,22	1,72
ALLIANDER 3.0% 07-10-34 EMTN	EUR	300 000	301 616,31	1,01
ALLIANDER 4.5% PERP	EUR	200 000	210 288,91	0,71
Electricité			3 010 062,79	10,11
EDF 1.0% 13-10-26 EMTN	EUR	400 000	398 522,25	1,34
EDF 4.375% 17-06-36 EMTN	EUR	300 000	314 893,98	1,06
EDF 4.75% 12-10-34 EMTN	EUR	100 000	112 204,71	0,38
EDP SERVICIOS FINANCIEROS ESPANA 3.5% 21-07-31	EUR	200 000	204 760,25	0,69
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3.625% 18-01-33	EUR	200 000	210 037,38	0,71
LEGRAND 0.375% 06-10-31	EUR	500 000	429 685,50	1,43
LEGRAND 3.625% 29-05-29	EUR	400 000	417 405,33	1,40
RTE EDF TRANSPORT 3.5% 02-10-36	EUR	300 000	293 462,38	0,99
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.125% 17-02-32	EUR	200 000	203 566,63	0,68
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 4.75% PERP	EUR	400 000	425 524,38	1,43
Equipements et instruments électroniques			376 206,43	1,26
IBERDROLA INTL BV 1.825% PERP	EUR	400 000	376 206,43	1,26
FPI Bureautiques			769 430,34	2,59
GECINA 1.625% 14-03-30 EMTN	EUR	800 000	769 430,34	2,59
FPI de détail			515 960,78	1,73
CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN	EUR	500 000	515 960,78	1,73
FPI Hôtel et Lieu de Villégiature			517 157,50	1,74
COVIVIO HOTELS SCA 4.125% 23-05-33	EUR	500 000	517 157,50	1,74
Gestion immobilière et développement			303 520,71	1,02
CTP NV 3.875% 21-11-32	EUR	200 000	207 901,75	0,70
VONOVIA SE 2.375% 25-03-32	EUR	100 000	95 618,96	0,32
Hôtels, restaurants et loisirs			703 245,18	2,36
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	700 000	703 245,18	2,36
Logiciels			274 694,23	0,92
DASSAULT SYSTEMES 0.375% 16-09-29	EUR	300 000	274 694,23	0,92
Marchés de capitaux			1 061 308,55	3,57
ABN AMRO BK 3.0% 25-02-31 EMTN	EUR	200 000	204 997,15	0,69

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	300 000	344 168,81	1,16
CESKA SPORITELNA AS 0.5% 13-09-28	EUR	100 000	95 435,83	0,32
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	200 000	204 164,57	0,69
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 5.994% PERP	EUR	200 000	212 542,19	0,71
Media			475 745,74	1,60
JCDECAUX 1.625% 07-02-30	EUR	500 000	475 745,74	1,60
Papier et industrie du bois			180 266,18	0,61
STORA ENSO OYJ	EUR	200 000	180 266,18	0,61
Producteur et commerce d'énergie indépendants			261 030,62	0,88
AIR LIQUIDE 0.375% 27-05-31	EUR	300 000	261 030,62	0,88
Produits pour l'industrie du bâtiment			825 044,36	2,77
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.375% 08-04-30	EUR	400 000	413 648,12	1,39
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 08-04-34	EUR	400 000	411 396,24	1,38
Services aux collectivités			1 901 469,21	6,39
A2A EX AEM 1.0% 02-11-33 EMTN	EUR	300 000	250 100,98	0,84
ENGIE 1.5% 27-03-28 EMTN	EUR	500 000	491 924,65	1,65
ENGIE 3.875% 06-12-33 EMTN	EUR	100 000	106 099,68	0,36
ENGIE 5.125% PERP	EUR	400 000	428 545,78	1,44
EON SE 4.0% 29-08-33 EMTN	EUR	300 000	315 689,55	1,06
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.625% 13-07-33	EUR	300 000	309 108,57	1,04
Services aux entreprises			718 435,91	2,41
ELIS EX HOLDELIS 3.75% 21-03-30	EUR	500 000	523 483,04	1,75
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	200 000	194 952,87	0,66
Services aux professionnels			198 254,25	0,67
BUREAU VERITAS 1.125% 18-01-27	EUR	200 000	198 254,25	0,67
Services clientèle divers			723 971,33	2,43
ALD 4.0% 05-07-27 EMTN	EUR	700 000	723 971,33	2,43
Services de télécommunication diversifiés			490 114,18	1,65
ORANGE 2.375% 18-05-32 EMTN	EUR	300 000	289 047,53	0,97
ORANGE 3.875% PERP EMTN	EUR	200 000	201 066,65	0,68
Services financiers diversifiés			1 293 861,54	4,35
AAREAL BK 5.875% 29-05-26 EMTN	EUR	100 000	104 100,22	0,35
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.1% 08-10-27	EUR	400 000	382 122,13	1,29
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.5% 15-05-31	EUR	300 000	309 734,88	1,04
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.125% 18-09-30	EUR	300 000	315 544,47	1,06
SG SFH 0.125% 18-07-29	EUR	200 000	182 359,84	0,61
Services liés aux technologies de l'information			384 159,68	1,29
CAPGEMINI SE 2.375% 15-04-32	EUR	400 000	384 159,68	1,29

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés commerciales et de distribution			540 253,92	1,82
REXEL 2.125% 15-06-28	EUR	550 000	540 253,92	1,82
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			2 386 102,30	8,02
COVIVIO 1.125% 17-09-31	EUR	500 000	440 696,07	1,48
ICADE 1.0% 19-01-30	EUR	400 000	367 003,77	1,23
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.875% 04-12-34	EUR	400 000	350 330,47	1,18
PROLOGIS INTL FUND II 3.125% 01-06-31	EUR	300 000	301 931,56	1,01
PROLOGIS INTL FUND II 3.7% 07-10-34	EUR	200 000	206 761,62	0,69
UNIBAIL RODAMCO SE 3.875% 11-09-34	EUR	500 000	504 099,38	1,71
UNIBAIL RODAMCO SE 4.125% 11-12-30	EUR	200 000	215 279,43	0,72
Transport routier et ferroviaire			408 004,14	1,37
SOCIETE NATLE SNCF 3.625% 03-04-35	EUR	400 000	408 004,14	1,37
Total			29 637 767,34	99,59

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	29 637 767,34
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	142 271,38
Autres passifs (-)	-18 985,53
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	29 761 053,19

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I (C)	EUR	2 183,911	10 869,6955
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES- I2 C/D	EUR	5,487	105 144,1990
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)	EUR	50 482,494	107,8705
Part BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P C/D	EUR	1,000	103,7200

OPCVM BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Annexe(s)

Produit

BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - I2 (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400CA00 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 27/05/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, l'ICE Euro Corporate Green Bond Index, en investissant principalement dans des obligations vertes ayant un impact positif sur l'environnement. Le fonds peut également investir dans tous types d'obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable.

Ces titres sont d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, dont au minimum 50% d'émetteurs français. Il sont essentiellement libellés en euro.

Les obligations vertes (green bonds), ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental. Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) : les « Green Bonds Principles » relatifs à : 1/ La description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/Au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ A la gestion des fonds levés, 4/ Au reporting.

Les obligations sociales et durables ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice respectivement social et environnemental/social. Elles respectent les principes de l'ICMA relatives à leur catégorie.

Les obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable sont émises par des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs, en respectant des pratiques de bonne gouvernance et en ne portant pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables.

La gestion est active. Le processus d'investissement repose sur la sélection de titres notamment d'émetteurs privés, ou publics à hauteur de 40% maximum de l'actif net, au regard de l'intégration de contraintes financières et extra-financières.

Une analyse du scénario économique, menée au sein du comité d'investissement de la société de gestion, permet de dégager les principaux axes de la de la politique de gestion obligataire. L'équipe de gestion met d'abord en œuvre une approche dite « top-down » : analyse du scénario économique, du positionnement de la classe d'actifs, définition de stratégies. Dans un second temps, l'équipe de gestion met en œuvre une approche dite « bottom-up » qui consiste en une analyse financière fondamentale (modèle économique, croissance, récurrence des cash-flows, politique d'endettement...), avec en complément une analyse extra-financière (intégration de critères ESG). La stratégie mise en œuvre vise à tirer parti de deux sources de performance : la gestion de l'exposition au risque de taux et la gestion de l'exposition au risque de crédit.

Le fonds applique la politique d'investissement responsable du groupe, laquelle comprend des exclusions normatives, sectorielles, des émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Politique d'Investissement Responsable est disponible sur le site www.bft-im.fr.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le fonds applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Au minimum 90% du portefeuille font l'objet d'une couverture ESG.

La gestion sélectionne des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le fonds peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des titres spéculatifs dits à "haut rendement" (notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou non notés.

L'exposition aux titres de maturité supérieure à 2 ans représentera au minimum 20% de l'actif net.

Le fonds pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en instruments du marché monétaire. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité de 1 à 7.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

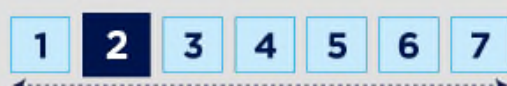
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 340	€8 250
	Rendement annuel moyen	-16,6%	-6,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 420	€8 490
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 190	€10 330
	Rendement annuel moyen	1,9%	1,1%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 840	€10 760
	Rendement annuel moyen	8,4%	2,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/04/2022 et le 30/04/2025

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€78	€245
Incidence des coûts annuels**	0,8%	0,8%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,88% avant déduction des coûts et de 1,09% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,40% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	40,00 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,71 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - I (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400C9Y2 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 27/05/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, l'ICE Euro Corporate Green Bond Index, en investissant principalement dans des obligations vertes ayant un impact positif sur l'environnement. Le fonds peut également investir dans tous types d'obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable.

Ces titres sont d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, dont au minimum 50% d'émetteurs français. Il sont essentiellement libellés en euro.

Les obligations vertes (green bonds), ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental. Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) : les « Green Bonds Principles » relatifs à : 1/ La description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/ Au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ A la gestion des fonds levés, 4/ Au reporting.

Les obligations sociales et durables ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice respectivement social et environnemental/social. Elles respectent les principes de l'ICMA relatives à leur catégorie.

Les obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable sont émises par des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs, en respectant des pratiques de bonne gouvernance et en ne portant pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables.

La gestion est active. Le processus d'investissement repose sur la sélection de titres notamment d'émetteurs privés, ou publics à hauteur de 40% maximum de l'actif net, au regard de l'intégration de contraintes financières et extra-financières.

Une analyse du scénario économique, menée au sein du comité d'investissement de la société de gestion, permet de dégager les principaux axes de la de la politique de gestion obligataire. L'équipe de gestion met d'abord en œuvre une approche dite « top-down » : analyse du scénario économique, du positionnement de la classe d'actifs, définition de stratégies. Dans un second temps, l'équipe de gestion met en œuvre une approche dite « bottom-up » qui consiste en une analyse financière fondamentale (modèle économique, croissance, récurrence des cash-flows, politique d'endettement...), avec en complément une analyse extra-financière (intégration de critères ESG). La stratégie mise en œuvre vise à tirer parti de deux sources de performance : la gestion de l'exposition au risque de taux et la gestion de l'exposition au risque de crédit.

Le fonds applique la politique d'investissement responsable du groupe, laquelle comprend des exclusions normatives, sectorielles, des émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Politique d'Investissement Responsable est disponible sur le site www.bft-im.fr.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le fonds applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Au minimum 90% du portefeuille font l'objet d'une couverture ESG.

La gestion sélectionne des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le fonds peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des titres spéculatifs dits à "haut rendement" (notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou non notés.

L'exposition aux titres de maturité supérieure à 2 ans représentera au minimum 20% de l'actif net.

Le fonds pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en instruments du marché monétaire. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité de 1 à 7.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

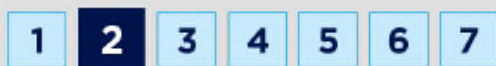
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 340	€8 250
	Rendement annuel moyen	-16,6%	-6,2%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 420	€8 470
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-5,4%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€10 280
	Rendement annuel moyen	1,8%	0,9%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 830	€10 720
	Rendement annuel moyen	8,3%	2,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2015 et le 30/11/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€74	€230
Incidence des coûts annuels**	0,7%	0,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,67% avant déduction des coûts et de 0,92% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	35,40 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,71 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Produit

BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES - P (C)

Société de gestion : BFT Investment Managers (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400C9Z9 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.bft-im.fr

Appelez le +33 76379090 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BFT Investment Managers en ce qui concerne ce document d'informations clés. BFT Investment Managers est agréée en France sous le n°GP-98026 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 27/05/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Objectifs : L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence, l'ICE Euro Corporate Green Bond Index, en investissant principalement dans des obligations vertes ayant un impact positif sur l'environnement. Le fonds peut également investir dans tous types d'obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable.

Ces titres sont d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, dont au minimum 50% d'émetteurs français. Il sont essentiellement libellés en euro.

Les obligations vertes (green bonds), ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice environnemental. Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les principes de l'ICMA (International Capital Market Association) : les « Green Bonds Principles » relatifs à : 1/ La description et à la gestion de l'utilisation des fonds, 2/Au processus d'évaluation et de sélection des projets, 3/ A la gestion des fonds levés, 4/ Au reporting.

Les obligations sociales et durables ont pour objectif de financer des projets comportant un bénéfice respectivement social et environnemental/social. Elles respectent les principes de l'ICMA relatives à leur catégorie.

Les obligations qui répondent aux principes de l'investissement durable sont émises par des sociétés et/ou des acteurs économiques dont le modèle commercial et les activités contribuent à soutenir des objectifs environnementaux ou sociaux positifs, en respectant des pratiques de bonne gouvernance et en ne portant pas atteinte de manière significative à l'un quelconque des objectifs durables.

La gestion est active. Le processus d'investissement repose sur la sélection de titres notamment d'émetteurs privés, ou publics à hauteur de 40% maximum de l'actif net, au regard de l'intégration de contraintes financières et extra-financières.

Une analyse du scénario économique, menée au sein du comité d'investissement de la société de gestion, permet de dégager les principaux axes de la de la politique de gestion obligataire. L'équipe de gestion met d'abord en œuvre une approche dite « top-down » : analyse du scénario économique, du positionnement de la classe d'actifs, définition de stratégies. Dans un second temps, l'équipe de gestion met en œuvre une approche dite « bottom-up » qui consiste en une analyse financière fondamentale (modèle économique, croissance, récurrence des cash-flows, politique d'endettement...), avec en complément une analyse extra-financière (intégration de critères ESG). La stratégie mise en œuvre vise à tirer parti de deux sources de performance : la gestion de l'exposition au risque de taux et la gestion de l'exposition au risque de crédit.

Le fonds applique la politique d'investissement responsable du groupe, laquelle comprend des exclusions normatives, sectorielles, des émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). La Politique d'Investissement Responsable est disponible sur le site www.bft-im.fr.

Par ailleurs, en dehors d'émissions obligataires destinées à financer spécifiquement des projets verts, sociaux et/ou durables, le fonds applique également des exclusions sur les entreprises qui tirent une certaine part de leur chiffre d'affaires des énergies fossiles (extraction de charbon, pétrole, gaz, ...).

Au minimum 90% du portefeuille font l'objet d'une couverture ESG.

La gestion sélectionne des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Standard & Poors et Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Le fonds peut détenir à hauteur de 10% maximum de l'actif net des titres spéculatifs dits à "haut rendement" (notation allant de BB+ à B- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch ou de Ba1 à B3 selon Moody's) ou non notés.

L'exposition aux titres de maturité supérieure à 2 ans représentera au minimum 20% de l'actif net.

Le fonds pourra investir jusqu'à 25% maximum de son actif net en instruments du marché monétaire. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité de 1 à 7.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence

L'OPC est classé article 9 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : BFT Investment Managers - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.bft-im.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 250	€8 170
	Rendement annuel moyen	-17,5%	-6,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 300	€8 280
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-6,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 040	€10 050
	Rendement annuel moyen	0,4%	0,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 680	€10 490
	Rendement annuel moyen	6,8%	1,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2015 et le 30/11/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/01/2017 et le 31/01/2020

Que se passe-t-il si BFT Investment Managers n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€209	€437
Incidence des coûts annuels**	2,1%	1,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,62% avant déduction des coûts et de 0,17% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,72% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	71,38 EUR
Coûts de transaction	0,39% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	38,32 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 3 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES pour plus de détails concernant les rachats. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris
- Envoyer un e-mail à reclamationsBFT@bft-im.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.com. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.bft-im.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.bft-im.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.bft-im.fr

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
BFT CREDIT EURO OBLIGATIONS DURABLES

Identifiant d'entité juridique :
969500P2VS7WT4EEY847

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



X

Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: 97.69 %



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **5% BLOOMBERG 80% EURO AGG FRANCE/ 20% EURO AGG EX FRANCE + 5% ICE BOFA BB-B EURO HIGHYIELD INDEX – 80% FRANCE 20% EX FRANCE + 90% ICE GLOBAL CORPORATE GREEN SOCIAL & SUSTAINABLE BOND INDEX –80% FRANCE 20% EX FRANCE (ESG)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance.

Le produit a maintenu une proportion de son allocation, au moins égale à l'engagement mentionné dans le prospectus, investie dans des obligations vertes.

L'objectif des obligations vertes est de financer des projets qui génèrent un impact positif et mesurable sur l'environnement. L'indicateur clé mesurant l'impact des obligations vertes est le "Tonnes d'émissions de CO2 évitées par million d'euros investis en un an". Au-delà de l'analyse financière quantitative et qualitative des obligations susceptibles de composer le portefeuille, le processus de sélection comprend une évaluation de la stratégie ESG au niveau de l'émetteur et une évaluation des obligations vertes suivant plusieurs points d'analyse :

1. Amundi a développé un système de notation ESG propriétaire basé sur une échelle de sept notes, allant de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. Tout émetteur noté G est exclu de tous les portefeuilles gérés activement d'Amundi. Nous mettons en œuvre la vérification de la notation ESG de l'émetteur et vérifions la conformité de la note aux critères du fonds concerné. Comme indiqué ci-dessus, les émetteurs notés G sur l'échelle de notation ESG d'Amundi ne sont pas éligibles à l'investissement. En cas de faiblesses, l'équipe ESG Research recherchera plus en détail toute controverse sur le pilier concerné (E, S et G).
2. Évaluation des obligations vertes en termes de :
 - i. Analyse du projet, via l'analyse de la localisation géographique des actifs, l'action sur les actifs, l'évaluation de tout impact supplémentaire du projet vert sur l'environnement, la biodiversité, les communautés locales ou d'autres aspects sociaux. (ne pas causer de préjudice important), l'alignement sur les normes de l'industrie (par exemple, l'alignement sur les principes des obligations vertes de l'Association internationale des marchés de capitaux, l'initiative des obligations climatiques, la taxinomie de l'UE).
 - ii. Analyse des émetteurs au niveau de la stratégie ESG globale et des controverses,
 - iii. Logique de financement vert (type de projets financés, allocation d'actifs verts, type d'instruments finançant des projets verts)
 - iv. Transparence (rapport sur les obligations vertes, existence d'un deuxième avis)
3. Suivi continu (post investissement), qui comprend une revue régulière de l'allocation et du rapport d'impact de l'obligation verte, des controverses dans lesquelles l'émetteur est impliqué et de la stratégie environnementale de l'émetteur.

Enfin, toutes les obligations vertes sélectionnées doivent répondre aux critères et directives des principes des obligations vertes tels que publiés par l'International Capital Market Association.

Veuillez consulter la politique d'investissement responsable d'Amundi pour plus de détails sur ce qui précède.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1,339 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,834 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

A la fin de la période le portefeuille détenait 78,36 % d'obligations vertes.

● *...et par rapport aux périodes précédentes?*

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1,398 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence était de 0,999 (C).

● *Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?*

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- **Intégration de facteurs ESG** : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- **Engagement** : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2024 au 30/09/2025**

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
GFCFP 1.625% 03/30 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	France	2,58 %
AYVFP 4% 07/27 EMTN	Corporates	Autres institutions financières	France	2,43 %
ACFP 2.375% 11/28	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	2,36 %
CNFPF VAR 07/50	Corporates	Assurance	France	2,20 %
CCAMA 0.75% 07/28	Corporates	Assurance	France	1,90 %
AXASA VAR 10/41 EMTN	Corporates	Assurance	France	1,84 %
RXLFP 2.125% 06/28	Corporates	Biens d'équipement	France	1,81 %
ELISGP 3.75% 03/30 EMTN	Corporates	Consommation Discrétionnaire	France	1,76 %
FMUFP 4.125% 05/33 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	France	1,74 %
CARDFP 3.875% 01/32 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	France	1,73 %
URWFP 3.875% 09/34 EMTN	Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	France	1,69 %

ENGIFP 1.5% 03/28	Corporates	Gaz naturel	France	1,65 %
BNP VAR 10/27 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,65 %
FRLBP 1.375% 04/29 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,60 %
DECFP 1.625% 02/30	Corporates	Communications	France	1,60 %



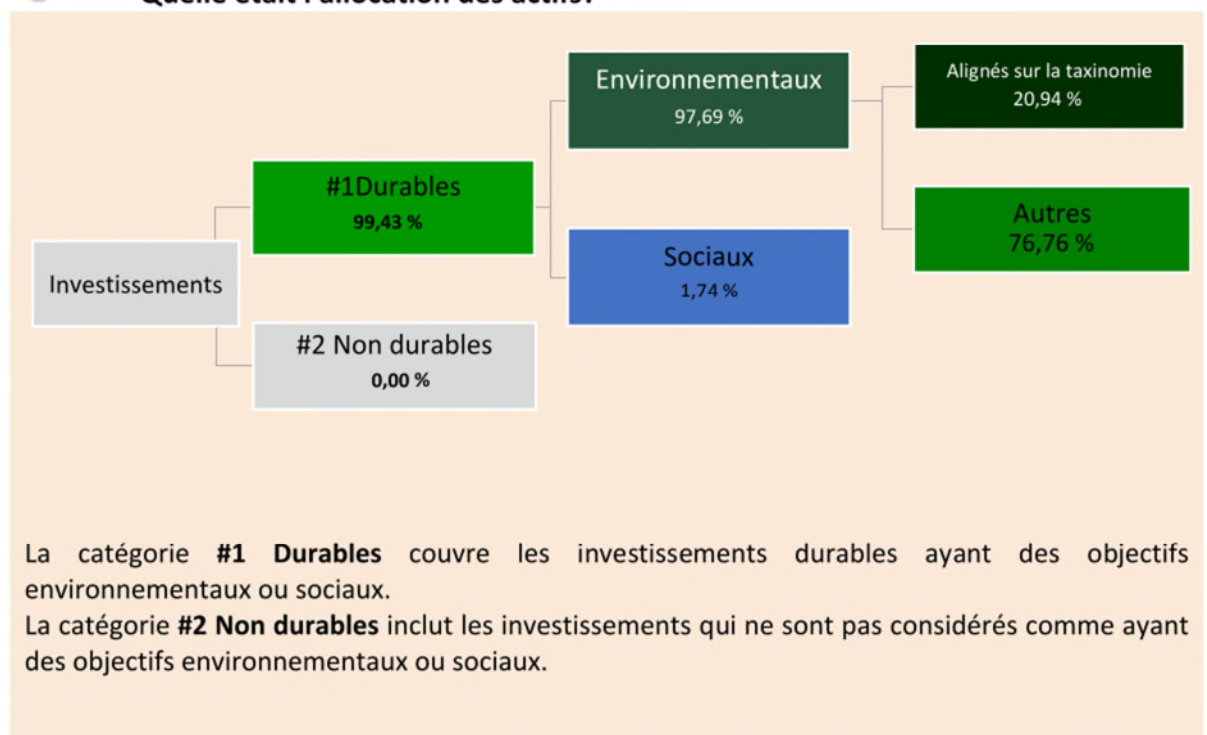
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le fonds a investi 99,43 % dans des investissements liés à la durabilité.



Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Corporates	Bancaire	28,68 %
Corporates	Fonds de placement immobilier (FPI)	14,05 %
Corporates	Électricité	13,17 %

<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	<i>9,82 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	<i>7,43 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>7,42 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	<i>4,15 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	<i>3,44 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	<i>3,24 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	<i>2,21 %</i>
<i>Quasi-Etats</i>	<i>Agences</i>	<i>2,00 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	<i>1,48 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	<i>1,06 %</i>
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	<i>0,65 %</i>
<i>Sécurisé</i>	<i>Actifs hypothécaires</i>	<i>0,61 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>0,57 %</i>

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds a un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 20,94 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. . Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☒ Oui:

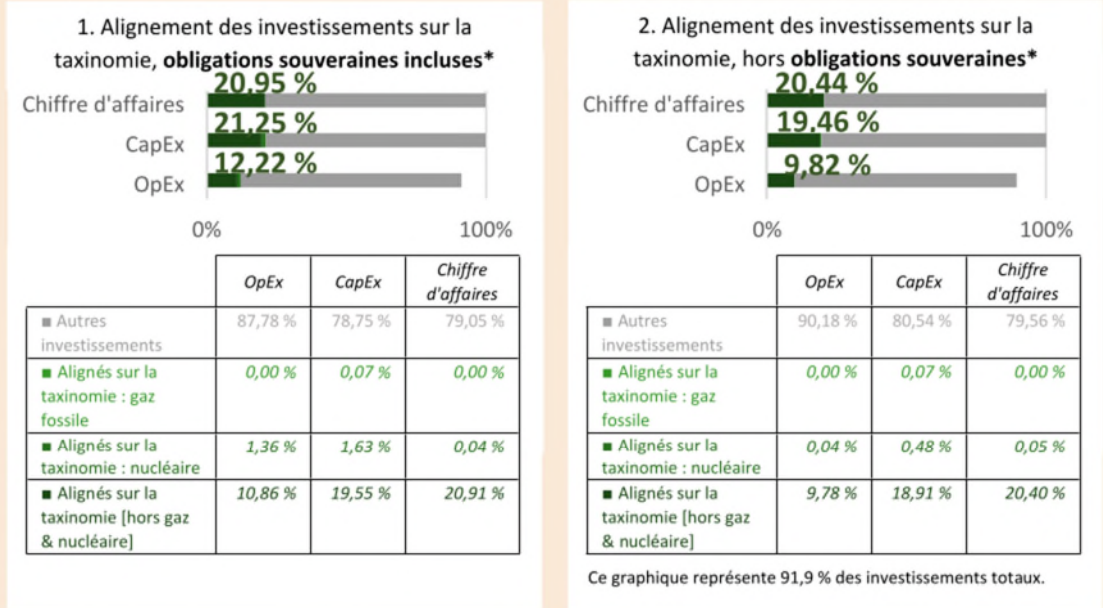
☒ Dans le gaz fossile

☒ Dans l'énergie nucléaire

☐ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,16 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 1,36 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 30.19%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **76,76 %** à la fin de la période.
Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **1,74 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie« Non durables » , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège Social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris